

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
Des Alpes-Maritimes  
COMMUNE DE  
TOUËT DE L'ESCARENE

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE**

**ARRETE MUNICIPAL N° 43/2022**

**Délégation à un conseiller municipal. Célébration d'un mariage**

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18 ;

**Vu** le 2<sup>ème</sup> alinéa du chapitre I du titre 1<sup>er</sup> de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

**Considérant** que le maire et les adjoints sont tous titulaires d'une délégation ou empêchés ;

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Céline BARSOTTI, conseillère municipale, pour la célébration d'un mariage qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1er :**

Madame Céline BARSOTTI assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

**Article 2 :**

Délégation est également donnée à Madame Céline BARSOTTI, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous les certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

**Article 3 :**

Cette délégation est consentie pour la célébration d'un mariage qui aura lieu le 1<sup>er</sup> octobre 2022.

**Article 4 :**

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent arrêté qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nice (33 bd Franck Pilatte) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 5 :**

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes. Ampliation sera faite à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 13 septembre 2022

Notifié le : 21/09/2022

Signature de l'intéressée



MAIRIE DE TOUËT DE L'ESCARENE  
Noël ALBIN